

Nous formulons de grandes réserves sur la tenue de épreuves de VTT des JO 2024, sur la colline d'Elancourt (La Revanche), ainsi que sur les différents projets urbanistiques proposés dans ce cadre.

Un projet de skidôme a été largement combattu en 2014. Pour des raisons à la fois écologiques, environnementales mais également économiques. Le PLUi ne donnait pas possibilité immédiate d'entreprendre de construction, il fallait corriger les textes pour rendre la chose possible. Ce projet a été suspendu en novembre 2014.

La nature profonde de cette colline est incertaine et peu digne pour une épreuve internationale. Anciennes carrières puis, décharge d'ordure, dépôts de terre et autres substrats douteux.



Basias
Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Identifiant : IDF7800601

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#) [Fiche détaillée](#) [Aide pour l'export](#) [Exporter la fiche](#) [Préambule départemental](#)

Commune principale :	ELANCOURT (78208)
Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) :	LA REVANCHE
Etat de connaissance :	Inventorié
Etat d'occupation du site :	Activité terminée
Date première activité :	01/01/1967
Date dernière activité :	31/12/1973
Activité(s) :	- Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.) - Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)

Le BRGM déclarera la fin de l'activité de décharge en 1973.... Alors que divers témoignages prouvent que la fin se situera bien des années après.... La vue ci après montre l'état de la colline en 1975.



En 1993 il reste en core une activité de mise en place de terre de remblai assez considérable, la casse automobile installée depuis de nombreuses années reste en core active.



A ce jour, après aménagement du PLUi, la possibilité de construction est donnée sur la zone.

La partie de la zone sommitale déclarée constructible entraîne de fait une nécessité de viabilisation forte, et constitue dans le sens proposé aux différents promoteurs une privatisation du sommet de l'Ile de France, espace public.

Par ailleurs dans le PLUi des chapitres sont consacrés à la « trame verte et bleue », qui doit permettre un respect effectif de l'environnement. Voire d'autres textes...ces aspects sont battus en brèche et finalement adaptés à la nécessité du moment en vue de cette réalisation.

Nous nous posons la question, dans un contexte de transition écologique, de dérèglement climatique et ce, sans consultation de la population, peut-on envisager de tels projets épreuve de VTT des JO 2024 et constructions sur la colline....

La France peut-elle décemment proposer ce lieu pour une épreuve sportive au rayonnement international. Un ancien tas d'ordures, le message ne manquera pas de faire polémique, lorsque le monde en prendra conscience. Donnons à un lieu de qualité au décor plus naturellement grandiose dans nos provinces la possibilité d'envisager un tel évènement.

Et laissons à la colline de la Revanche la possibilité de se fondre définitivement dans le paysage, de digérer la somme de déchets que les hommes lui ont donnée, afin qu'elle assure un maillon de biodiversité entre l'étang de st-Quentin et la forêt proche de Maurepas.

